



Ville de Vigneux-sur-Seine (Essonne)

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

SEANCE DU 27 JUIN 2017

* * * * *

L'an deux mille dix-sept, le vingt sept juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Serge POINSOT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Serge POINSOT, Maire.

Daniel VILLATTE, Mathilde KTOURZA, Joël GRUERE, Monique BAILLOT, Thomas CHAZAL, Arlette PASCAUD, Daniel ROURE, Michelle LEROY, Alain MIEHAKANDA, Marieme GADIO¹, Nicole POINSOT, Colette KOEBERLE, Adjoint.

Patrick DUBOIS, Elisabeth LEGRADE, Gabin ABENA, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Bachir CHEKINI, Faryd SMAALI, Geneviève MORIN², Danielle PASSARRIEU, Fouad SARI, Jacques STOUVENEL, Nelly VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Pascal LU par Serge POINSOT
Marie-Louise TRONVILLE par Colette KOEBERLE
Dominique DEVERNOIS par Thomas CHAZAL
Valérie HOULLIER par Nicole POINSOT
Leila SAÏD par Marieme GADIO.

EXCUSÉS : Alain GALLET
Didier HOELTGEN
Jean-Luc TOUITOU
Benhenni HENNI
Joëlle SURAT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121.15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Thomas CHAZAL est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

.../...

¹ Arrivée à 19 h 11

² Arrivée à 19 h 08

17.126 MF 11-01 – Mission de maîtrise d’œuvre pour la restructuration des écoles Cachin-Neruda et l’aménagement de leurs abords – signature de l’avenant n°6

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER l’avenant n°6 avec le groupement Carlos Barba AR+TE situé 40 rue Castagnary à 75015 PARIS.

Article 2.- DE PRECISER que cet avenant solde le marché public MF 11-01 – Mission de maîtrise d’œuvre pour la restructuration des écoles Cachin-Neruda et l’aménagement de leurs abords, et que la répartition au sein des membres du groupement du montant du présent avenant est le suivant :

			Carlos BARBA AR+TE		J-C MORISSEAU		CTC Ingénierie	
Mission de maîtrise d’œuvre	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Montant HT		4 612,37	33%		33%	3 351,97	34%	1 253,40
TVA	20%	922,47				671,79		250,68
Montant TTC		5 534,84				4 030,76		1 504,08

Article 3.- DE PRECISER que les dépenses liées au présent marché seront imputées au budget de l’opération.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2017.

17.127 MF 13-05 - Marché de maintenance préventive et curative des extincteurs, des systèmes de sécurité incendie, des systèmes de désenfumage, des alarmes anti-intrusion, des bouches/poteaux incendie – conclusion d’un avenant n°4 pour le lot n° 2 et d’un avenant n° 3 pour le lot n°4

D E C I D E :

Article 1. - DE SIGNER l’avenant n°4 au lot n° 2, du marché de maintenance préventive et curative des extincteurs, des systèmes de sécurité incendie, des systèmes de désenfumage, des alarmes anti-intrusion, des bouches/poteaux incendie avec la société DELTATECH, et ayant pour objet l’ajout d’un élément au bordereau des prix unitaires, à savoir un contreplaqué dont le prix unitaire est de 21.85 euros HT, soit 26,22 euros T.T.C.

Article 2. - PRECISE que le montant minimum et maximum annuel de commande du poste 2 du lot n° 2 « Maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie » reste inchangé.

Article 3. - DE SIGNER l’avenant n°3 au lot n° 4, du marché de maintenance préventive et curative des extincteurs, des systèmes de sécurité incendie, des systèmes de désenfumage, des alarmes anti-intrusion, des bouches/poteaux incendie avec la société DELTATECH, et ayant pour objet l’ajout des produits et prestations complémentaires suivants :

- Heure de main-d’œuvre : 82 euros H.T.
- Déplacement : 58 euros H.T.
- Forfait ½ journée (incluant le déplacement) : 386 euros H.T.
- Forfait 1 journée (incluant le déplacement) : 632 euros H.T.
- Câbles 2 paires rouges : 3,20 euros H.T.
- Clavier LCD : 195,86 euros H.T.
- Bouton panique : 84,96 euros H.T.

Article 4. - PRECISE que le montant minimum et maximum annuel de commande du poste 2 du lot n°4 « Maintenance préventive et curative des installations d’alarmes anti-intrusion » reste inchangé.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2017.

17.128 MF 17-03 – Marché d’acquisition et livraison de mobilier scolaire

D É C I D E :

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER les documents contractuels du marché d’acquisition et livraison de mobilier scolaire avec les opérateurs économiques suivants :

Lots du marché	Société	Montants
Lot n°1- Mobilier scolaire pour les écoles et accueils de loisirs maternels	Société Delagrave Espace Lognes – 8 rue Sainte Claire Deville 77437 Marne la Vallée Cedex7	Sans minimum ni maximum
Lot n°2 - Mobilier scolaire pour les écoles et accueils de loisirs élémentaires	Société Delagrave Espace Lognes – 8 rue Sainte Claire Deville 77437 Marne la Vallée Cedex7	Sans minimum ni maximum

Article 2.- PRECISE que le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois et est ensuite reconductible 3 fois de façon tacite et pour la même durée.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2017.

17.129 MAPA 630 – Travaux d’extension et transformation d’une école existante Marcel Pagnol située dans la Z.A.C du Quartier de la Croix-Blanche – lot n°1 – désamiantage – curage - démolition

D É C I D E :

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER la proposition de la société MELCHIORRE SAS située 10 avenue Réaumur 92142 Clamart pour un montant de 102 027,17 € H.T, soit 122 432,6 € TTC.

Article 2.- DE PRECISER que les travaux débiteront à compter de la réception par le titulaire de l’ordre de service de démarrage des travaux.

Article 3.- D’IMPUTER la dépense en résultant à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 mai 2017.

17.130 Décision de représentation en justice dans un contentieux opposant la commune à Monsieur Jacques STOUVENEL

D É C I D E :

Article 1.- DE REPRESENTER EN JUSTICE la commune de Vigneux-sur-Seine dans une procédure contentieuse en annulation engagée par M. STOUVENEL.

Article 2.- DE PRECISER que compte tenu du caractère répétitif des recours engagés par le demandeur, la commune fait appel à un avocat, de sorte que les frais engagés au titre de l’article L. 761-1 du Code de justice administrative seront réglés par M. STOUVENEL en cas de rejet de son recours.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2017.

17.131 MAPA 631 – Marché public relatif à la location et la maintenance d’une imprimante art graphique pour la P.A.O du service communication

D É C I D E :

Article 1.- D’ACCEPTER et DE SIGNER les documents contractuels du marché relatif à la location et la maintenance d’une imprimante art graphique pour la P.A.O du service communication, avec la société RICOH SA, Parc Icade Paris Orly Rungis – 7/9 avenue Robert Schuman – 94150 Rungis.

- Article 2.- PRECISE qu'il s'agit d'un marché :
- d'un montant global et forfaitaire pour le Poste 1 – « location annuelle » de 3 078.70 euros H.T. soit 3 694.44 euros .T.T.C.
 - d'un montant maximum annuel de 20 000,00 euros T.T.C pour le Poste 2 – « Maintenance mensuelle/copie ».
- Article 3.- PRECISE que la durée du marché est d'un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois pour la même durée, de manière tacite.
- Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.
- Vigneux-sur-Seine, le 30 mai 2017.

17.132 Culture - Signature d'un contrat de cession avec l'EURL RHINOFEROS PRODUCTION

D É C I D E :

- Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession, pour l'organisation de 2 animations dans le cadre du Village de Noël 2017, les 9 et 10 décembre 2017 avec l'EURL RHINOFEROS PRODUCTION, sise 42 rue Rochechouart, 75009 Paris.
- Les animations proposées sont les suivantes
- « Postillon » Déambulation sur monocycle, sculpteur de ballons, saxophoniste, jonglage divers (2x45mn ou 3x30 mn – 2 jours les 9 & 10 décembre 2017),
 - Dixieland Jazz Band : formation avec 5 musiciens, répertoire jazz Nouvelle Orléans (2x45mn ou 3x30mn – 1 jour le 9 décembre 2017).
- Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 3 580,00 euros TTC (Trois Mille Cinq Cent Quatre Vingt Euros), au budget de l'exercice en cours.
- Vigneux-sur-Seine, le 31 mai 2017.

17.133 MAPA 637 – Enlèvement et destruction de véhicules

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché correspondant au lot 1 « enlèvement des véhicules en infraction au code de la route sur le territoire de Vigneux-sur-Seine et mise en fourrière » avec la société PARC AUTO située 18, avenue Jean Monnet 94450 LIMEIL BREVANNES pour un montant maximum de commande de 23 400 euros TTC pour la première période d'exécution du marché et de 40 000€ TTC pour chacune des périodes suivantes.
- Article 2.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché correspondant au lot 2 « destruction des véhicules épaves » avec la société FRANCE EUROPE AUTOMOBILE située Z.I. rue de Frégy 77610 FONTENAY TRESIGNY pour un montant maximum de commande de 875 euros T.T.C. pour la première période et de 1 500€ TTC pour chacune des périodes suivantes.
- Article 3.- PRECISE que le marché prend effet au 10 juin 2017, et qu'il est décomposé en périodes :
- la durée de la première période d'exécution du marché part du 10 juin 2017 jusqu'au 31 décembre 2017,
- la durée de la deuxième période d'exécution du marché est du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- la durée de la troisième période d'exécution du marché est du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- la durée de la quatrième période d'exécution du marché est du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.
- Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2017.

17.134 MAPA 636 – Fourniture de produits de premiers soins.

D É C I D E :

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture de produits de premiers soins avec la société TAMO – 44 route de la Sirole BP 2123 - 06103 NICE Cedex 2 pour un montant minimum annuel de 1 000 euros TTC et un montant maximum annuel de 6 000 euros TTC.
- Article 2.- PRECISE que le marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 12 mois et qu'il pourra être reconduit 3 fois de manière tacite pour la même durée.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.
Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2017.

17.135 Culture - Signature d'un contrat de location avec la Société DYNAMIC LAND

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de location avec la Société DYNAMIC LAND, sise ZI B Rouvroy Morcourt 02100 Morcourt, pour les **8 et 9 décembre 2017**, pour l'installation d'un parcours « ACCROBRANCHE 6 ATELIERS », avec encadrant (6H de prestation/jour), complété d'un Père-Noël géant gonflable, en plein-air et en accès libre, au sein du parc Municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende, 91270 Vigneux-sur-Seine,

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 2 366 euros TTC (Deux Mille Trois Cent Soixante Six Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2017.

17.136 Petite Enfance - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour les prestations d'éveil musical avec l'association CALOU CANTO

Article 1.- DE SIGNER le contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association CALOU CANTO, sise 12 rue Victor Hugo à Montgeron (91230) pour l'intervention de deux musiciens dans le cadre de l'éveil musical et sonore destiné aux enfants accueillis dans les structures de la Petite Enfance.

Article 2.- DE PRECISER que l'association CALOU CANTO interviendra dans chaque structure Petite Enfance, tous les quinze jours, d'octobre à juin, sauf durant les vacances scolaires.

La durée de ce contrat est d'une année et pourra être prolongée pour une durée identique par la signature d'un avenant.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 9 000 euros TTC au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 12 juin 2017

17.137 Décision de représentation en justice dans un contentieux opposant la commune à Madame BRIATTE

D É C I D E :

Article 1.- DE REPRESENTER EN JUSTICE la commune de Vigneux-sur-Seine dans une procédure contentieuse en annulation engagée par Mme BRIATTE.

Article 2.- DE PRECISER que les frais engagés au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative seront réglés par Mme BRIATTE en cas de rejet de son recours.

Vigneux-sur-Seine, le 12 juin 2017.

17.138 Signature d'un contrat de location de structures gonflables et d'animations de loisirs avec la Société DELTA SERVICES ORGANISATION

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de location de structures gonflables et d'animations de loisirs (total : 5) en plein air et en accès libre, **le 9 septembre 2017 de 10H00 à 19H00**, extérieur du Centre Culturel Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 5000,00 euros HT soit 6000 euros TTC (Six Mille Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 13 juin 2017.

17.139 Culture - Signature d'un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec la « ENCORE PRODUCTIONS S.A.S. »

D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec « ENCORE PRODUCTIONS S.A.S. » sise 6 rue du Mont Thabor 75001 Paris pour une représentation du spectacle « HUGUES AUFRAY, VISITEUR D'UN SOIR », le Dimanche 21 janvier 2018 à 16H00 Centre Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 12900 euros HT soit 13609,50 € TTC (Treize Mille Six Cent Neuf Euros et Cinquante Cents) au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 13 juin 2017.

17.140 MAPA 644 – travaux de rénovation et réfection des blocs sanitaires à l'école Romain ROLLAND

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de travaux de rénovation et réfection des blocs sanitaires à l'école Romain Rolland avec la société AUFORT – 34 rue Jean LE GALLEU – 94200 IVRY-SUR-SEINE pour un montant de 28 129.00 HT soit 33 754,80 auquel s'ajoute l'option relative à l'installation du bac dégraisseur pour un montant de 6.287.00 euros H.T. soit 7 544,40 T.T.C. représentant ainsi un montant total de 34 416,00 euros H.T. soit 41 299,20 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRECISER que le marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire et prend fin à la date de la décision de levée des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juin 2017.

17.141 MAPA 641– Travaux de menuiseries au groupe scolaire Louis Pasteur.

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché public de travaux de menuiseries au groupe scolaire Louis Pasteur avec la société POMMEROL – ZAC des Luats - 1, rue Paul Gauguin - 94350 VILLIERS SUR MARNE pour un montant global et forfaitaire décomposé comme suit :

- Offre de base : 43 402.00 euros HT soit 52 082,40 euros TTC,
- Variante 2 : « panneaux isolants pleins à la place de vitrages sur les châssis coulissants » : 162.00 euros HT soit 194.40 euros TTC,
- Option 1 : « fourniture et pose de ferme-portes sur repères A-C et C1 » : 860.00 euros HT soit 1 032.00 euros TTC,
- Option 2 : « fourniture et pose de 2 châssis supplémentaires dans bloc sanitaire enfants maternelle » : 2 536.00 euros HT soit 3 043.20 euros TTC,
- Option 3 : « fourniture et pose de profilés et isolation en partie haute des menuiseries sur repère B » : 702.00 euros HT soit 842.40 euros TTC.

Soit un total de 47 662 euros H.T soit 57 194,40 euros TTC.

Article 2.- PRECISE que le présent marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire et que les travaux devront être achevés, au plus tard, pour le 25 aout 2017

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juin 2017.

17.142 MAPA 628 – Marché public relatif à la maintenance et l'entretien des climatiseurs dans les bâtiments communaux de la ville

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché public relatif à la maintenance et l'entretien des climatiseurs dans les bâtiments communaux de la ville avec la société AFATEK située 7 rue du Zéphir – Parc d'activités de l'océane 91140 VILLEJUST pour un montant global et forfaitaire pour le Poste 1 - 2 visites de maintenance par an et par site de 5 659,67 euros H.T. soit 6 791,60 euros .T.T.C. ; et pour le Poste 2 - Coût horaire d'intervention pour les réparations de 74,00 euros H.T. soit 88,80 euros T.T.C. avec un montant annuel maximum de 25 000 H.T.

Article 2.- PRECISE que le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an et qu'il pourra être reconduit 3 fois par décision tacite pour la même durée ; le marché ne pourra excéder 48 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 15 juin 2017.

17.143 MAPA 646 – Travaux de menuiserie extérieure à l'école Louise Michel

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER la proposition de la société EUROPOSE située 12-24 avenue de Stalingrad ZAC St Léger 93240 STAINS, dont l'offre se décompose ainsi :

- Offre de base : 97 365,5 € H.T, soit 116 838,6 € TTC
- Option 1 « Repère (A) Châssis coulissants 2 vtx dim: L 1740 x H 2200 avec allège basse vitrée » : 21 798 € H.T, soit 26 157 € T.T.C
- Option 2A « Fourniture et pose d'habillages aluminium intérieur sur tablettes bois »: 2 632,5 € H.T, soit 3 159 € T.T.C
- Option 2B « Fourniture et pose d'habillages avec plies aluminium intérieur sur tablettes bois » : 3 060 € H.T, soit 3 672 € T.T.C.

Article 2.- DE PRECISER que les travaux débiteront à compter de la réception par les titulaires de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 20 juin 2017.

17.144 MAPA 648 – Fourniture, mise à jour, mise en œuvre, évolution et sécurisation d'une infrastructure virtuelle VMware

D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture, mise à jour, mise en œuvre, évolution et sécurisation d'une infrastructure virtuelle VMware, pour le réseau informatique de la ville, avec la société BCNS – 4 Allée de Trait d'Union – 77127 LIEUSAIN pour un montant global et forfaitaire de 54 820.00 euros HT soit 65 784,00 euros TTC.

Article 2.- PRECISE que le marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire pour s'achever le 31 décembre 2017.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 20 juin 2017.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

17.145 Approbation du projet porté par le SIREDOM d'exploitation d'une déchèterie sur la commune de Montgeron

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- REND UN AVIS FAVORABLE au projet porté par le SIREDOM de réalisation d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Montgeron.

Article 2.- PRECISE qu'une ampliation de la délibération sera transmise à Madame le Maire de Montgeron et à Monsieur le Président du SIREDOM.

17.146 Actualisation des montants de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) à compter du 1^{er} janvier 2018

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard,

1 abstention Bachir Chekini.

Article 1.- DÉCIDE d'actualiser pour 2018 les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.), applicables sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2.- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de la TLPE applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 :

	Montant de la TLPE applicable en 2018 (par m² et par an) :
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m ²	15,50 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m ²	31,00 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m ²	46,50 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m ²	93,00 €
Enseigne inférieure ou égale à 7 m ²	Exonération
Enseignes inférieure ou égale à 12 m ²	15,50 €
Enseignes inférieure ou égale à 50 m ²	31,00 €
Enseignes de plus de 50 m ²	62,00 €

Article 3.- PRÉCISE que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

17.147 Budget Ville - Décision modificative n°1

Par 27 voix POUR,

3 abstentions Bachir Chekini, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE ET ACCEPTE d'ouvrir postérieurement au budget primitif de l'exercice 2017 les crédits de dépenses et de recettes s'équilibrant comme suit :

- Au niveau de la section de fonctionnement à : - **839 841,02 €**

- Au niveau de la section d'investissement à : + **44 500,00 €**

Article 2.- PRÉCISE que la présente décision modificative a été votée conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement par chapitres.

Dépenses de fonctionnement :

Opérations réelles :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 39 021,00 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : + 14 500,00€

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : - 893 362,02 €

Recettes de fonctionnement :

Opérations réelles :

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : + 5 453,98 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : - 421 018,00 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : - 629 522,00 €

Chapitre 77 – Dotations et participations : 105 245,00 €

Chapitre 013 – Atténuations de charges : + 100 000,00€

Dépenses d'investissement :

Opérations réelles :

Chapitre 10 – Emprunts et dettes assimilées : + 10 500,00€

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : - 1 000,00€

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 255 000,00€

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : - 220 000,00€

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : + 0,00€

Recettes d'investissement :

Opérations réelles :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 675 365,02 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 16 497,00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 246 000,00€

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : - 893 362,02 €

17.148 Validation du programme d'investissements proposés au financement dans le cadre des Fonds de concours de la CAVYVS

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard

1 abstention Bachir Chekini.

Article 1.- APPROUVE le programme des travaux pour un montant total de 3 881 664 € HT et fixe le montant des fonds de concours à 1 433 333 €.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière et tous les actes y concourant et notamment les avenants aux conventions précisant les opérations concernées ainsi que tous actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Article 3.- PRECISE que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant au moment de la demande de solde et de la production des justificatifs de dépenses.

17.149 Budget Ville – Approbation de l'attribution de compensation 2017

A L'UNANIMITÉ,

Article 1. - PREND ACTE du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges joint au projet de délibération.

Article 2. - APPROUVE l'attribution de compensation 2017 versée par la CAVYVS pour un montant de 390 737,33 euros, définie comme suit :

Attribution de compensation Exercice 2016	Compensation au titre de l'exercice 2016	Compensation au titre de l'exercice 2017	Variation de l'attribution de compensation validée par la CLETC	Attribution de compensation Exercice 2017
211 718,33	53 968	125 591	179 559	390 737,33

Article 3. - PRECISE que la recette est inscrite en recettes de fonctionnement du budget de l'exercice 2017.

Article 4. - PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

17.150 Débat et arrêt du compte de gestion 2016 de la Commune

Par 27 voix POUR,

3 abstentions Bachir Chekini, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECLARE que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Article 2.- ARRETE le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice dans les écritures telles que résumées aux tableaux ci-dessous.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 799 138,51	42 262 880,35	58 062 018,86
Titres de recettes émis (b)	6 727 141,64	40 095 877,37	46 823 019,01
Réductions de titres (c)	45 581,66	1 085 400,26	1 130 981,92
Recettes nettes (d = b - c)	6 681 559,98	39 010 477,11	45 692 037,09

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 799 138,51	42 262 880,35	58 062 018,86
Mandats émis (f)	9 937 410,77	38 154 537,33	48 091 948,10
Annulations de mandats (g)	45 581,66	1 670 256,54	1 683 580,86
Dépenses nettes (h = f - g)	9 924 086,45	36 484 280,79	46 408 367,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 526 196,32	
(h - d) Déficit	3 242 526,47		716 330,15

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ODRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
Budget principal :					
INVESTISSEMENT	-2 564 883,78	0,00	-3 242 526,47	0,00	5 807 410,35
FONCTIONNEMENT	3 864 263,60	679 693,14	2 526 196,32	0,00	5 710 766,78
TOTAL	1 299 379,72	679 693,14	-716 330,15	0,00	-96 643,57

17.151 Compte administratif Ville - Vote du compte administratif pour l'exercice 2016

Par 22 voix POUR,

3 voix contre Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Fouad Sari,

3 abstentions Bachir Chekini, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Pascal Lu ayant donné son pouvoir à Monsieur le Maire, ne peut prendre part au vote.

Article 1.- DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2016 de la Ville.

Article 2.- ARRETE le compte administratif présenté et joint en annexe.

Article 3.- CONSTATE la conformité du compte administratif et du compte de gestion.

Article 4.- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Article 5.- ARRETE l'excédent de la section de fonctionnement 2016 pour un montant **5 710 766,78 €**.

Article 5.- ARRETE le déficit de la section d'investissement 2016 pour un montant **5 807 410,35 €**.

Article 6.- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Annexe au Compte Administratif						
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016						
	Section Investissement		Section Fonctionnement		Cumul des deux sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice réelles	9 563 104,32	5 818 255,82	35 620 976,63	38 649 494,98	45 184 080,95	44 467 750,80
Opérations de l'exercice d'ordre	360 982,13	863 304,16	863 304,16	360 982,13	1 224 286,29	1 224 286,29
TOTAUX	9 924 086,45	6 681 559,98	36 484 280,79	39 010 477,11	46 408 367,24	45 692 037,09
Résultat de l'exercice	-3 242 526,47	0,00	0,00	2 526 196,32	-716 330,15	0,00
Résultats reportés	-2 564 883,88	0,00	0,00	3 184 570,46	-2 564 883,88	3 184 570,46
TOTAUX	-5 807 410,35		0,00	5 710 766,78	-3 281 214,03	3 184 570,46
Restes à réaliser	-1 095 739,67	2 958 287,00			-1 095 739,67	2 958 287,00
TOTAUX yc RAR	-6 903 150,02	2 958 287,00	0,00	5 710 766,78	-4 376 953,70	6 142 857,46
RESULTAT NET yc RAR	-3 944 863,02		0,00	5 710 766,78	0,00	1 765 903,76

Les votes ont donné les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	41 834 065,44 €
Chapitre 013 - Atténuation des charges	173 176,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes directes	1 437 561,48 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	19 784 783,56 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	16 282 723,84 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	316 534,72 €
Chapitre 76 - Produits financiers	82 776,15 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	571 939,23 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 184 570,46 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	360 982,13 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	360 982,13 €
MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	42 195 047,57 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	35 620 976,63 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 466 035,10 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	24 472 239,15 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 134 762,53 €
Chapitre 66 - Charges financières	984 772,03 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	563 167,82 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	863 304,16 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	863 304,16 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 484 280,79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	5 818 255,82 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 641 097,15 €
Chapitre 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	679 693,14 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 990 232,53 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 501 233,00 €
Chapitre 20 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	863 304,16 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	863 304,16 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €

RESTES A REALISER : **2 958 287,00€**

MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT **9 639 846,98 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	12 127 988,20 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves	173 442,00€
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 986 779,34 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	294 091,85 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	0,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 944 976,97 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	4 163 814,16 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté	2 564 883,88 €

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	360 982.13 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	360 982,13 €
Chapitre 041 - Patrimoniales	0,00 €

RESTES A REALISER : **1 095 739,67€**

MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT **13 584 710,00 €**

17.152 Budget ville - Affectation définitive des résultats 2016 de la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 24 voix POUR,

6 abstentions Bachir Chekini, Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Fouad Sari, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AFFECTE une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2016 au compte 1068 intitulé « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **3 944 863,02 €**.

Article 2.- PREND le solde du résultat de fonctionnement 2016 au compte 002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **1 765 903,76 €**.

17.153 Débat et arrêt du compte de gestion 2016 du budget annexe CMPP

Par 24 voix POUR,

3 voix contre Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Fouad Sari,

3 abstentions Bachir Chekini, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

Article 2.- ARRETE le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2016 dont les écritures sont résumées aux tableaux ci-dessous.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	69 479.12	672 855.99	742 605.11
Titres de recettes émis (b)	10 678.54	770 068.76	780 747.30
Réductions de titres (c)	0.00	157 930.43	157 930.43
Recettes nettes (d = b - c)	10 678.54	612 138.33	622 816.87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	69 749.12	672 855.99	742 605.11
Mandats émis (f)	11 048.27	588 180.33	599 228.60

Annulations de mandats (g)	0,00	8 021.33	8 021.33
Dépenses nettes (h = f - g)	11 048.27	580 159.00	591 207.27

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		31 979.33	31 609.60
(h - d) Déficit	369.73		

	RESULTAT INCORPORE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2015 EN INVESTISSEMENT ET 2014 EN FONCTIONNEMENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
Budget principal :				
INVESTISSEMENT	59 071.95	0,00	-369.73	58 702.22
FONCTIONNEMENT	126 372.61	0,00	31 979.33	158 351.94
TOTAL	185 444.56	0,00	31 609.60	217 054.16

17.154 Compte administratif CMPP - Vote du compte administratif pour l'exercice 2016

Par 24 voix POUR,

6 abstentions Bachir Chekini, Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Fouad Sari, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2016 du CMPP.

Article 2.- ARRETE le compte administratif présenté et annexé à la présente délibération.

Article 3.- ARRETE l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 158 351.94 €.

Article 4.- ARRETE l'excédent de la section d'investissement 2016 pour un montant 58 702.22 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	738 510.94€
Chapitre 017 - Groupe I - Produits de la tarification.	609 962.57 €
Chapitre 019 - Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables.	2 175.76 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.	126 372.61 €

MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 738 510.94 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	569 651.83 €
Chapitre 011 - Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante.	17 277.00 €
Chapitre 012 - Groupe II - Dépenses afférentes au personnel.	532 255.53 €
Chapitre 016 - Groupe III - Dépenses afférentes à la structure.	20 119.30 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	10 507.17 €
Chapitre 016 - Groupe III - Dépenses afférentes à la structure.	10 507.17 €

MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 580 159.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	59 243.32 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves.	171.37 €
Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté.	59 071.95 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	10 507.17 €
Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations.	10 507.17 €
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	69 750.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	11 048.27 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.	11 048.27 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 048.27 €

17.155 Budget annexe du C.M.P.P. - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 – Affectation du résultat d'investissement 2016.

Par 24 voix POUR,

6 abstentions Bachir Chekini, Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Fouad Sari, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DÉCIDE d'affecter sur l'exercice 2017 le résultat d'exploitation 2015 pour un montant de 88 721.22 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement ».

Article 2.- DÉCIDE d'affecter sur l'exercice 2017 le résultat d'investissement 2016 pour un montant de 58 702.22 € au compte 001 « Excédent d'investissement ».

Article 3.- DIT que cette affectation des résultats sera intégrée dans la prochaine décision modificative.

17.156 Fixation des tarifs de location des différentes salles municipales auprès de personnes morales de droit privé

Par 27 voix POUR,

3 abstentions Bachir Chekini, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- FIXE ainsi qu'il suit le tarif de location des salles municipales :

Ambroise CROIZAT (50 personnes maximum) 90 € pour 3 heures d'utilisation

Joseph HUIDO (60 personnes maximum) 90 € pour 3 heures d'utilisation

Pour le CS Georges BRASSENS : 1000 € pour un forfait de 4 heures, sans mise à disposition de personnel pour la préparation de la salle ou assistance à la préparation du spectacle ;

1 500 € pour un forfait de 4 heures, avec mise à disposition d'agents municipaux pour la préparation de la salle ou assistance à la préparation du spectacle.

Article 2.- PRECISE que le paiement de la location doit être effectué auprès du régisseur des locations de salles, par chèque bancaire établi à l'ordre du Trésor Public.

Le paiement de la location doit être reçu en mairie au moins 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Article 3.- PRECISE que dans le cas de dégradations ou disparition de tout matériel mis à disposition pendant la durée de la location, ces dégradations ou disparitions sont facturées à l'utilisateur au coût de sa valeur réelle à l'état neuf.

Article 4.- PRECISE que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

17.157 Signature d'une convention d'objectifs entre l'association sportive Football Club Olympique de Vigneux-sur-Seine et la Commune de Vigneux sur Seine

Par 28 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Football Club Olympique de Vigneux sur Seine (FCOV), sise Maison des Sports, au 150 avenue Henri Barbusse, annexée à la présente délibération.

Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association FCOV d'un montant de 30 000,00 €.

Article 3.- PRECISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2017.

17.158 Signature d'une convention d'objectifs entre l'association sportive Judo Club Olympique de Vigneux sur Seine et la Commune de Vigneux sur Seine

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Colette Koeberlé, en raison de ses fonctions au sein du J.C.O.V. ne prend pas part au vote.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Judo Club Olympique de Vigneux sur Seine (J.C.O.V), sise CSC G. Brassens, au 1 rue du Maréchal Leclerc, annexée à la présente délibération.

Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association J.C.O.V d'un montant de 34 500,00 €.

Article 3.- PRECISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2017.

17.159 Signature d'une convention d'objectifs entre l'association sportive Entente Cycliste Montgeron-Vigneux sur Seine et la Commune de Vigneux sur Seine

Par 28 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Entente Cycliste de Montgeron-Vigneux sur Seine (E.C.M.V), sise 54 rue de Mainville à Montgeron, annexée à la présente délibération.

Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association E.C.M.V d'un montant de 22 500,00 €.

Article 3.- PRECISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2017.

17.160 Signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi relative à l'insertion d'un sportif de haut niveau

Par 28 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2017.

Article 2.- DIT que toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente Convention fera l'objet d'un avenant.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents annexes à la Convention.

17.161 Politique tarifaire des services publics rendus à la population – Détermination des quotients et des différents tarifs applicables

Par 25 voix POUR,

3 voix contre Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Fouad Sari.

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- ABROGE toutes les délibérations antérieures et relatives aux facturations des services publics à la population et décrits dans la présente délibération.

Article 2.- DÉCIDE de mettre en application :
- un quotient familial unique lors du calcul des tarifs des services publics rendus à la population,
- les nouveaux modes de facturation décrits dans la présente délibération, ainsi que les nouveaux tarifs présentés ci-après.

Article 3.- PRÉCISE que ces différentes grilles tarifaires prennent effet à partir de la rentrée scolaire 2017/2018.

Article 4.- PRÉCISE que toute famille pour laquelle le quotient familial ne serait pas calculé au 1^{er} février de l'année en cours, se voit appliquer par défaut le quotient maximum, sans effet rétroactif possible. Tout quotient familial calculé à partir du 1^{er} février prend effet le 1^{er} jour du mois suivant.

Article 5.- PRÉCISE que pour toute garde alternée, le parent non-vigneusien se voit attribuer le mode de calcul du quotient familial.

Article 6.- PRÉCISE que toute situation particulière ou présentant une problématique spécifique de tarification pourra être présentée pour examen et avis à la Commission Municipale compétente en matière Financière.

Article 7.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures et à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 8.- DIT que les nouveaux tarifs applicables sont les suivants :

➤ **Activité EMAP:**

Les tarifs de l'EMAP se divisent en deux catégories :

Catégorie 1 (durée de cours hebdomadaire de 1h à 2h)

Catégorie 2 (durée de cours hebdomadaire de 3h00).

EMAP Catégorie 1 (1h-2h)

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif pour une période de 5 mois
1	0€	450,00€	13,49€
2	450,01€	530,00€	30,09€
3	530,01€	650,00€	39,53€
4	650,01€	990,00€	48,96€
5	Supérieur à 990,00€		61,71€
Hors commune :			89,08
Résident RPA- tarif forfaitaire :			13,49€

EMAP Catégorie 2 (3h)

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif pour une période de 5 mois
1	0€	450,00€	26,46
2	450,01€	530,00€	59,00
3	530,01€	650,00€	77,50
4	650,01€	990,00€	96,00

5	Supérieur à 990,00€	121,00
Hors commune :		178,16

A ces cotisations s'ajoutent les frais d'inscriptions d'un montant de 15,50€.
A partir de deux personnes d'une même famille inscrites à l'EMAP, ou bien d'un élève y suivant deux activités, une réduction de 10 % sur la cotisation s'applique.

➤ **Activités sportives :**

Le service des sports assure, par l'intermédiaire de ses éducateurs sportifs, l'encadrement d'activités sportives tous les mercredis et pendant les vacances scolaires : C.I.S (centre d'initiation sportive)

Ces activités s'adressent à un public âgé de 6 à 14 ans.

	Tarif pour les Vigneusiens :	Tarif pour les non-Vigneusiens :
Inscription annuelle (septembre à juin) :	22 €	30 €
Inscription été (juillet à août) :	22 €	30 €
Stage sportif :	17 €	20 €

➤ **Activités du Centre social l'Amandier:**

Sorties estivales en bus destination mer :

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif par adulte pour une sortie	Tarif par enfant pour une sortie
1	0€	450,00€	6,00€	3,00€
2	450,01€	530,00€	7,50€	4,50€
3	530,01€	650,00€	9,00€	6,00€
4	650,01€	990,00€	10,50€	7,50€
5	Supérieur à 990,00€		12,00€	9,00€
Hors commune :			30,00€	30,00€

Sorties AVEC droits d'entrée et AVEC transport (RER ou mini bus) :

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif par adulte pour une sortie :	Tarif par enfant pour une sortie :
1	0€	450,00€	4,10€	2,10€
2	450,01€	530,00€	5,20€	3,10€
3	530,01€	650,00€	6,20€	4,10€
4	650,01€	990,00€	7,20€	5,20€
5	Supérieur à 990,00€		8,30€	6,20€
Hors commune :			20,70€	20,70€

Sorties AVEC droits d'entrée et SANS transport :

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif par adulte pour une sortie :	Tarif par enfant pour une sortie :
1	0€	450,00€	2,40€	1,20€
2	450,01€	530,00€	3,00€	1,80€
3	530,01€	650,00€	3,60€	2,40€
4	650,01€	990,00€	4,20€	3,00€
5	Supérieur à 990,00€		4,80€	3,60€
Hors commune :			12,00€	12,00€

Sorties SANS droits d'entrée et AVEC transport (RER ou mini bus) :

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif par adulte pour une sortie	Tarif par enfant pour une sortie
1	0€	450,00€	1,70€	0,90€
2	450,01€	530,00€	2,20€	1,30€
3	530,01€	650,00€	2,60€	1,70€
4	650,01€	990,00€	3,00€	2,20€
5	Supérieur à 990,00€		3,50€	2,60€
Hors commune :			8,70€	8,70€

➤ **Activités scolaires et périscolaires:**

1) **Accueils maternels :**

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif forfaitaire par accueil	
			Accueil matin	Accueil soir
1	0€	450,00€	1,01 €	1,77€
2	450,01€	530,00€	1,46 €	2,55€
3	530,01€	650,00€	1,91 €	3,34€
4	650,01€	990,00€	2,52 €	4,41€
5	Supérieur à 990,00€		2,71 €	4,75€
Non Vigneusien			6,48 €	11,34€

Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 2h20 le soir.

2) Accueils élémentaires :

			Tarif forfaitaire par accueil	
Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Accueil matin	Accueil soir
1	0€	450,00€	1,01 €	0,77€
2	450,01€	530,00€	1,46 €	1,09€
3	530,01€	650,00€	1,91 €	1,43€
4	650,01€	990,00€	2,52 €	1,88€
5	Supérieur à 990,00€		2,71 €	2,03€
Non vigneusien			6,48 €	4,86€

Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 1h00 le soir.

3) Classe transplantée :

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif journalier par séjour
1	0€	450,00€	12,44€
2	450,01€	530,00€	18,41€
3	530,01€	650,00€	20,86€
4	650,01€	990,00€	24,54€
5	Supérieur à 990,00€		24,87€
Non Vigneusien			Suivant le quotient appliqué

4) Accueils de Loisirs Maternels (CLM) :

			Tarif forfaitaire par accueil	
Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	CLM demi-journée :	CLM Vacances journée
1	0€	450,00€	2,18€	4,40€
2	450,01€	530,00€	3,18€	6,38€
3	530,01€	650,00€	4,41€	8,80€
4	650,01€	990,00€	5,68€	11,36€
5	Supérieur à 990,00€		6,08€	12,14€
Non Vigneusien			8,46€	16,77€

5) Accueils de Loisirs Élémentaires (CLP) :

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif forfaitaire par accueil	
			CLP demi-journée :	CLP Vacances et journée
1	0€	450,00€	2,29€	4,42€
2	450,01€	530,00€	3,28€	6,38€
3	530,01€	650,00€	4,54€	8,80€
4	650,01€	990,00€	5,74€	11,29€
5	Supérieur à 990,00€		6,26€	12,14€
Non Vigneusien			8,56€	17,00€

6) Séjours :

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif journalier	
			Séjours Centre de vacances * :	Séjours vacances Ados + séjours CIS ²
1	0€	450,00€	12,29€	18,91€
2	450,01€	530,00€	17,01€	21,95€
3	530,01€	650,00€	20,76€	26,21€
4	650,01€	990,00€	28,80€	32,58€
5	Supérieur à 990,00€		32,71€	38,36€
Non Vigneusien			54,93€	54,12€

* 9 séjours pour une moyenne de 83 jours par an.

² Centre d'Initiation Sportive

7) Restauration maternelle et élémentaire :

Quotient familial	Borne inf.	Borne sup.	Tarif unitaire	
			Restauration maternelle	Restauration élémentaire
1	0€	450,00€	1,97€	2,31€
2	450,01€	530,00€	2,28€	3,15€
3	530,01€	650,00€	2,71€	3,44€
4	650,01€	990,00€	3,42€	3,94€
5	Supérieur à 990,00€		3,70€	4,23€
Tarifs spécifiques :				
Enfant du voyage *			3,74€	4,32 €
Enfant non Vigneusien			6,00 €	6,05€
Adultes (agent, seniors, etc...)			2,77€	
Enseignants			4,60 €	
Tarif « 1 euro »			Tarif spécial appliqué aux familles suivies par le CCAS	

* Il s'agit d'une tarification applicable aux enfants dont les parents ne peuvent pas produire de justificatif de domicile sur la commune, et/ou dont les parents ne peuvent pas produire les attestations ou documents permettant le calcul du quotient de la CAF.

8) Études dirigées :

	Tarif forfaitaire mensuel	
	Pour une inscription d'un mois entier	Pour une inscription pour la moitié d'un mois entier
1 enfant	25,62	12,81
Au moins 2 enfants	24,22	12,11

17.162 Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés pour l'année 2016

Par 28 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- REND un avis favorable à l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés, proposée par Mme la Préfète de l'Essonne, pour l'année 2016.

Article 2. - AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

17.163 Attribution d'une subvention à l'association « Conférence Médicale – Soigner à Vigneux-sur-Seine » pour la création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)

Par 24 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

3 abstentions Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Fouad Sari.

Pascal Lu, en raison de ses fonction au sein de « Conférence Médicale – Soigner à Vigneux-sur-Seine », ne peut prendre part au vote.

Article 1.- APPROUVE la conclusion d'une convention avec l'association « Conférence Médicale – Soigner à Vigneux-sur-Seine »,

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association « Conférence Médicale – Soigner à Vigneux-sur-Seine », domicilié au 3, avenue du Président Lakota 91270 Vigneux-sur-Seine, pour la création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle et tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Article 3.- DECIDE qu'une subvention d'un montant de 225 000 euros est allouée à l'association « conférence Médicale – Soigner à Vigneux-sur-Seine »,

Article 4.- PRÉCISE que les dépenses résultant de cette convention sont imputées au budget de l'exercice correspondant.

17.164 Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Vigneux sur Seine et la SNCF relative à la prévention des atteintes aux biens et aux personnes dans la gare de Vigneux-sur-Seine.

Par 28 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- APPROUVE la conclusion d'un partenariat avec la SNCF aux fins de mieux prévenir les atteintes aux biens et aux personnes au sein de la Gare.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la SNCF précisant la mise en œuvre et les engagements mutuels de ce partenariat.

Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes procédures et signer tous actes nécessaires à la bonne exécution de ce partenariat.

La séance est levée à 20 h 25

LE MAIRE



Serge POINSOT